

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/09

Le DOUZE avril de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT,*

MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE*

Absents : *Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : *5 avril 2024*

Secrétaire de séance : *Mme Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Convention de reconnaissance de servitude légale et convention de servitude ASD.ER 84 - SDEHG-Commune pour le renforcement du réseau BT issu du P11 « les Hauts de Goyrans », parcelle A 362, lieu-dit La Maison

Dans le cadre de la réalisation du renforcement du réseau BT issu du P11 « les Hauts de Goyrans » parcelle A 362, il convient d'établir une convention de reconnaissance de servitude légale et une convention de servitude ASD.ER 84 entre le SDEHG et la Commune de Goyrans.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de reconnaissance de servitude légale ci-jointe,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 12 avril 2024.

Fait à Goyrans, le 12 avril 2024.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans